

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
LES HERMAUX - Commune

Séance du mardi 08 avril 2025

Délibération N° DE_007_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	6	6
Date de la convocation : 03/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
6	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit avril deux mille vingt-cinq, à 14 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL), sous la présidence de Monsieur YVES RODIER.

Présents : Monsieur YVES RODIER, Monsieur Pierre-Henri SEGUIN, Monsieur Julien VAYSSIER, Monsieur Vincent GELY, Monsieur Joël REVERSAT, Monsieur JérémY SOLIGNAC

Représentés :

Absents et Excusés : Madame Sylvie DUBOIS

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur JérémY SOLIGNAC est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Subventions communales attribuées aux associations

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il faut fixer le montant des subventions que la commune va attribuer aux associations pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, Décide d'attribuer les subventions suivantes :

• Comité des fêtes des HERMAUX :	400 euros
• Club Les Tilleuls :	200 euros
• A.P.E.L. :	2 000 euros
• OGEC des Hermaux :	2 500 euros
• Les Petits loups du Teil :	200 euros
• Le Club de Foot St Germain du Teil :	100 euros
• National Aubrac :	<u>200 euros</u>
Total : 5 600 euros	

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur YVES RODIER
Président de séance

Monsieur Jérémy SOLIGNAC
Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'solignac', written in a cursive style.

Date de transmission de l'acte: 10/04/2025

Date de reception de l'AR: 10/04/2025

048-214800732-DE_007_2025-DE

A G E D I

DE_007_2025